



République Française
Département INDRE ET LOIRE
Commune St Nicolas des Motets

Compte rendu de séance

Séance du 20 Octobre 2023

L' an 2023 et le 20 Octobre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la mairie sous la présidence de Madame Le Maire, Béatrice VERWAERDE.

Présents : Mme VERWAERDE Béatrice, Maire, Mme MEUNIER Noémie, MM : GUERIN Jean-Marc, LEGENDRE Yann, POUTEAU Benoit, RAPHY Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme HUGUET Élodie à Mme VERWAERDE Béatrice,
M. CLEMENT Thierry à M. POUTEAU Benoit

Excusée : Mme DONNART Agnès

Date de la convocation : 16/10/2023

Date d'affichage : 16/10/2023

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Récapitulatif des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Choix de l'organisme bancaire pour réaliser l'emprunt des travaux de la station d'épuration et de la réhabilitation des collecteurs.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Monsieur Benoît POUTEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

Catroux	Pot concert ensemble Helios	44.00 €
Kmi_House	Noel de enfants	525.80 €

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu ayant été communiqué à l'ensemble des membres le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Choix de l'organisme bancaire pour réaliser l'emprunt des travaux de la station d'épuration et de la réhabilitation des collecteurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la construction de la station d'épuration et la réhabilitation des collecteurs, il est nécessaire de réaliser un emprunt.

En effet, ces travaux s'élèvent à un montant total de 414 714.79 €. Plusieurs subventions ont été attribuées pour ce projet, Fonds Départemental de Solidarité Rurale 96 550 €, Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 124 414.44 €, Agence de l'Eau 100 380 €, ce qui fait un reste à charge d'un montant de 93 370.35 €.

Afin de financer ce reste à charge, deux banques ont été contactées et le Crédit Mutuel a répondu favorablement à nos attentes.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de choisir la proposition du Crédit Mutuel pour la construction de la station d'épuration et la réhabilitation des collecteur:

option suivante

Prêt à taux fixe (reste à charge): Trimestriel sur 15 ans,

Prêt relais (FCTVA): Trimestriel sur 2 ans,

Prêt relais (subventions): Trimestriel sur 1 an,

déblocage des fonds à compter du 15 janvier 2024 pour les trois prêts.

AUTORISE Madame le Maire a entreprendre les formalités administratives en ce sens.

Informations diverses :

FDSR 2024 : Faire des demandes de devis pour la clôture du City-Stade ainsi que la palissade du terrain de boules.

Aire de jeux rue de la Poste : La totalité des jeux seront déplacés à l'aire de jeux rue de Bellevue

Séance levée à: 11h45

En mairie, le 23/10/2023

Le Secrétaire de séance
Benoît POUTEAU

Date du prochain conseil municipal: 6 novembre 2023

Madame le maire
Béatrice VERWAERDE



B. Verwaerde